

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 29 mars 2010, au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire, suite à l'invitation adressée à tous les membres le 22 mars 2010 et affichée au panneau des publications à la même date.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, José MEYER, Christophe GOETSCHY, Sébastien PETER (à partir de 20h30, Mmes Eve GOETSCHY, Pierrette ARDENTI, Françoise BARRAUT, Marie-Jeanne BAUMANN, Véronique HERTER, Claudine MUNCH et MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN et Rochdi BOUHELAL.

ABSENTS EXCUSES :

M. Sébastien PETER a donné procuration à M. Roger OBERMEYER (jusqu'à 20h30)

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Puis, le quorum étant atteint, elle invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2010**

2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Subventions aux nouvelles associations
 - 2.2 Convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR

3. **AFFAIRES FINANCIERES**
 - 3.1 Compte administratif 2009
 - 3.2 Affectation du résultat du Compte Administratif 2009
 - 3.3 Approbation des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2009
 - 3.4 Compte de gestion 2009
 - 3.5 Taux d'imposition des taxes locales 2010
 - 3.6 Subventions 2010
 - 3.7 Budget Primitif 2010

4. **SALLE POLYVALENTE**
 - 4.1 Modification de la convention – demande d'acompte
 - 4.2 Location gratuite de la salle polyvalente au profit de la Musique Liberté (festival cantonal)

5. **DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2010

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR (Mmes C.WILLER, E.GOETSCHY, P.ARDENTI, F.BARRAUT, M.-J.BAUMANN, V.HERTER, C.MUNCH, MM. R.OBERMEYER, J.MEYER, C.GOETSCHY, D.ALLEMANN, B.BOEGLIN) dont 1 procuration (M. S.PETER) et 1 ABSTENTION (M. R.BOUHELAL), approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2010 et le signe séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 SUBVENTIONS AUX NOUVELLES ASSOCIATIONS

Mme le Maire propose qu'une nouvelle association, créée à partir de ce jour, ne bénéficie pas automatiquement d'une subvention communale, ni d'une mise à disposition gratuite d'un local d'activité.

La Commune n'a aucune obligation envers une nouvelle association inscrite à BUSCHWILLER. Les demandes de subvention et de mise à disposition d'un local seront étudiées au cas par cas par la commission salle polyvalente, associations et fêtes et soumises au conseil municipal. La vente de cartes de membres, par le biais du porte à porte, est interdite sur le ban communal pour les associations de BUSCHWILLER.

La gratuité de la salle polyvalente pour une première location reste acquise aux associations.

Mme le Maire précise que cette délibération permettra de préserver le tissu associatif existant et indique à M.B.BOEGLIN que la vente des cartes de membres par le biais du porte à porte est interdite et non pas l'appel à cotisations.

Mme le Maire rappelle également à M.R.BOUHELAL qu'une délibération sur les conditions de versement des subventions aux associations avait été prise lors d'une précédente réunion du conseil municipal et reste en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR (Mmes C.WILLER, E.GOETSCHY, P.ARDENTI, F.BARRAUT, V.HERTER, C.MUNCH, MM. R.OBERMEYER, J.MEYER, C.GOETSCHY, D.ALLEMANN, B.BOEGLIN, R.BOUHELAL) dont 1 procuration (M. S.PETER) et 1 ABSTENTION (Mme M.-J.BAUMANN), décide qu'une nouvelle association, créée à partir de ce jour, ne bénéficie pas automatiquement de la subvention communale, ni de la mise à disposition gratuite d'un local d'activité.

La Commune n'a aucune obligation envers une nouvelle association inscrite à BUSCHWILLER. Les demandes de subvention et de mise à disposition d'un local seront étudiées au cas par cas par la commission salle polyvalente, associations et fêtes et soumises au conseil municipal. La vente de cartes de membres, par le biais du porte à porte, est interdite pour les associations sur le ban communal de BUSCHWILLER.

2.2 CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AVEC L'ADAUHR

Mme le Maire indique aux conseillers qu'en date du 16 avril 2007, la Commune a signé pour une durée de 3 ans la convention de conseil et d'assistance gratuits dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement avec l'ADAUHR. Elle précise que cette convention arrivera prochainement à échéance. Elle demande aux conseillers d'approuver le renouvellement de cette convention et de l'autoriser à signer tous les documents s'y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement de la convention de conseil et d'assistance gratuits avec l'ADAUHR et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Mme le Maire rappelle qu'une réunion d'orientation budgétaire s'est tenue le 1^{er} mars 2010 ouverte à tous les conseillers municipaux. Lors de cette réunion, le compte administratif et le budget ont été étudiés. Elle indique ensuite qu'en date du 10 mars dernier elle a rencontré Mme KLEIN, Les contacts sont toujours très positifs avec le trésorier et son personnel.

Mme le Maire précise également que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée pour le moment.

Mme le Maire remercie ensuite les adjoints pour avoir respecté leurs budgets. Elle remercie ensuite Mme J.ROSSI pour son travail comptable de l'année écoulée et lui laisse ensuite le soin de présenter le compte administratif 2009 à l'assemblée.

Mme ROSSI indique que 783 mandats et 134 titres ont été traités en 2009. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice précédent, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 sont les suivants :

EXERCICE COMPTABLE 2009 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Dépenses : 426.024,15 € Recettes : 653.211,86 €	Dépenses : 437.230,38 € Recettes : 641.473,47 €	Excédent 2009 : 431.430,80 €
Excédent : 227.187,71 €	Excédent : 204.243,09 €	

Après la présentation détaillée des différents chapitres, M. R.OBERMEYER demande à Mme le Maire de quitter la salle des délibérations.

Après délibération et en l'absence de Mme le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif M14 2009 et le signe séance tenante.

Mme le Maire est invitée à revenir dans la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

3.2 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2009 qui présente un excédent de 227.187,71 €, Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de ce résultat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2009 d'un montant total de 227.187,71 € au budget primitif 2010 à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

3.3 APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009

Les résultats de l'exercice 2009, sont les suivants :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2009 (déficit) - 33.220,25 €

Ce montant correspond à la différence
entre le Résultat d'investissement 2009 (excédent) 204.243,09 €
et le Résultat de clôture d'investissements 2008 (déficit) - 237.463,34 €

Résultat cumulé de clôture pour l'année 2009 193.967,46 €

Ce montant correspond à la différence
entre l'excédent du Résultat de Fonctionnement 2009 227.187,71 €
et le déficit du Résultat de clôture d'Investissement 2009 - 33.220,25 €

M. S. PETER arrive à 20 h 30.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats de clôture de l'exercice 2009 tels que présentés ci-dessus.

3.4 COMPTE DE GESTION 2009

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion établi par la trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et qui n'appelle aucune observation. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2009.

3.5 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2010

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taxes directes locales 2010 par rapport à 2009. Les produits inscrits au budget primitif 2010 sont les suivants :

Nature de la taxe	Taux	Produits prévisionnels 2010
Taxe d'habitation	13,20 %	186.516,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,76 %	120.643,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84,17 %	19.107,00 €
TOTAL		326.266,00 €

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune percevra en remplacement de la taxe professionnelle une compensation-relais d'un montant de 14.981 € (la Commune a perçu cette somme pour la taxe professionnelle en 2009) et 11.923 € d'allocations compensatrices.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2010 et accepte les taux précités.

3.6 SUBVENTIONS 2010

Mme le Maire indique que le tableau détaillé des subventions se situe en page 21 du budget primitif 2010. Elle rappelle que chaque association de BUSCHWILLER reçoit une subvention communale de 915 €. Elle précise que pour l'octroi d'une subvention, les associations devront avoir rempli les conditions et obligations approuvées lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2009.

Mme le Maire indique également que la Commune n'a pas versé de subvention en 2009 à l'association Buschwill'Active sur la demande de la Présidente Mme Jocelyne HUTTENSCHMITT car celle-ci n'a pas eu d'activités. Il en sera peut être de même pour l'association Clairefontaine si cette chorale ne trouve pas de directeur ou directrice d'ici la fin de 2010.

Mme le Maire propose que chaque association de BUSCHWILLER reçoive une subvention communale de 915 €. Elle rappelle que l'Association de Gestion de la Maison Communale perçoit en plus 610 € de remboursement forfaitaire de la participation aux frais d'électricité, soit une somme globale de 1.525 € et la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique reçoivent une subvention globale de 1.830 € (915 € x 2).

Des associations extérieures au village ainsi que des organismes de droit privé recevront également une subvention à savoir :

- 80 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- 30 € au Comité de la Prévention Routière
- 120 € à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang

Dans le cadre de la cérémonie du 8 mai, la municipalité versera un don exceptionnel de :

- 100 € à l'Association de Réservistes de la Marine
- 100 € à l'Amicale des OR-SOR
- 200 € aux Hussards Fanfare de Cavalerie d'Altkirch

Il est également prévu une provision de :

- 800 € pour le remboursement à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire de Buschwiller dans le cadre de la prise en charge partielle de la cotisation A.O.S. et des sorties scolaires.
- 1.030 €, l'utilisation de cette provision devra être approuvée par le Conseil Municipal

Mme le Maire indique que la totalité des subventions représente un montant de 16.795 € (dont 14.335 € pour les différentes associations de BUSCHWILLER et 630 € pour les six associations extérieures au village).

M. B. BOEGLIN souhaite savoir pour quelle raison l'Union Frontalière des Donneurs de Sang ne reçoit que 120 €. Cette somme semble faible au vu du montant prévu pour les Hussards, fanfare de cavalerie d'ALTKIRCH.

Mme le Maire indique qu'il s'agit du même montant que les années précédentes. M. J. MEYER indique à M. B. BOEGLIN que la somme demandée à chaque commune s'élève à 80 € il incite également les membres du conseil municipal à participer à la collecte de sang car cela est nécessaire mais il s'agit d'un geste citoyen.

M. B. BOEGLIN souhaite que la subvention de l'Union Frontalière des Donneurs de Sang soit revue à la hausse en 2011. Mme le Maire en prend bonne note et propose de passer au vote. Elle demande également aux conseillers qui sont membres du bureau d'associations de s'abstenir pour le vote de la subvention de l'association concernée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement des subventions ci-dessous :

- l'Association Buschwill'Active : 915 €
- l'Association des Jeux Touristiques : 915 €
- l'Association Sportive de Buschwiller : 915 €
- la Chorale Clairefontaine : 915 €
- l'Association de Tennis de Table : 915 €
- la Société d'Arboriculture : 915 €
- la Chorale Fortuna : 915 €
- la Chorale Sainte-Cécile : 915 €
- le Cercle d'histoire le BUCHOLZ : 915 €
- l'Association de théâtre Mohl Hier Mohl Hetta : 915 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à voix 12 voix POUR (Mmes E.GOETSCHY, P.ARDENTI, F.BARRAUT, M.-J.BAUMANN, V.HERTER, C.MUNCH, MM. J.MEYER, C.GOETSCHY, S.PETER, D.ALLEMANN, B.BOEGLIN et R.BOUHELAL) et 2 ABSTENTIONS (Mme C.WILLER et M. ROBERMEYER), approuve le versement d'une subvention de 1.830 € à la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR (Mmes C.WILLER, E.GOETSCHY, P.ARDENTI, F.BARRAUT, M.-J.BAUMANN, V.HERTER, C.MUNCH, MM. ROBERMEYER, J.MEYER, C.GOETSCHY, D.ALLEMANN, B.BOEGLIN et R.BOUHELAL) et 1 ABSTENTION (M. S.PETER), approuve le versement d'une subvention de 915 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR (Mmes C.WILLER, E.GOETSCHY, P.ARDENTI, F.BARRAUT, M.-J.BAUMANN, V.HERTER, C.MUNCH, MM. ROBERMEYER, C.GOETSCHY, S.PETER, D.ALLEMANN, B.BOEGLIN et R.BOUHELAL) et 1 ABSTENTION (M. J.MEYER), approuve le versement d'une subvention de 915 € à l'Association des Amis de Samadet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR (Mmes C.WILLER, P.ARDENTI, F.BARRAUT, M.-J.BAUMANN, V.HERTER, C.MUNCH, MM. ROBERMEYER, J.MEYER, C.GOETSCHY, S.PETER, D.ALLEMANN, B.BOEGLIN et R.BOUHELAL) et 1 ABSTENTION (Mme E.GOETSCHY), approuve le versement d'une subvention de 1.525 € à l'Association de Gestion de la Maison Communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une subvention de :

- 80 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- 30 € au Comité de la Prévention Routière
- 120 € à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang

et dans le cadre de la cérémonie du 8 mai :

- 100 € pour A. R. M. (Association de Réservistes de la Marine)
- 100 € pour l'Amicale de l'OR-SOR
- 200 € pour les Hussards de la Fanfare de Cavalerie d'Altkirch

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'inscription au budget primitif 2010 des provisions de 800 € pour le remboursement à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire de BUSCHWILLER dans le cadre de la prise en charge partielle de la cotisation A.O.S. et des sorties scolaires 2009-2010 et de 1.030 € permettant de couvrir les frais dont nous devons nous acquitter ultérieurement.

3.7 BUDGET PRIMITIF 2010

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2010. Elle explique que la commune récupère le F.C.T.V.A 2009 (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) dès cette année car l'objectif assigné par la Préfecture a été atteint. Le montant de nos dépenses d'investissement en 2009 a été supérieur à la moyenne des dépenses 2004/2007, soit 250.079,00 €. Le budget a été soumis au trésorier en date du 8 mars dernier. Le budget primitif 2010 d'un montant total de 1.387.386,00 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 695.670, 00 € et en investissement 691.716,00 €.

M. J.MEYER quitte l'assemblée à 21 h 15 et la rejoint à 21 h18

Chap.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
11	Charges à caractère général	235.050,00 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	22.600,00 €
12	Charges de personnel	220.610,00 €	73	Impôts et taxes (TH-TFB-TFNB-TP)	395.170,00 €
65	Autres charges de gestion courantes (Indemnités élus - subventions aux associations - CCAS - SICE - SICES)	82.001,78 €	74	Dotations, subventions et participations	236.900,00 €
66	Charges financières intérêts	23.500,00 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	31.200,00 €
022	Dépenses imprévues	13.170,00 €	77	Produits exceptionnels (Remboursement assurance)	400,00 €
023	Virement à la section d'investissement (autofinancement)	121.338,22 €	13	Remboursement sur rémunération	9.400,00 €
	Total	695.670,00 €		Total	695.670,00 €

Chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
020	Dépenses imprévues	36.605,67 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	85.600,00 €
16	Remboursement emprunts	62.000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement 2009	227.187,71 €
20	Immobilisation incorporelles PLU - Frais d'études - d'insertion - Logiciels	49.300,00 €	13	Subvention d'investissement	69.590,07 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	301.500,00 €	16	Emprunts (hangar)	180.000,00 €
	Restes à réaliser 2009	17.390,08 €			
23	Travaux	183.700,00 €			
R001	Résultat de clôture 2009	33.220,25 €	021	Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement)	121.338,22 €
	Opérations d'ordre	8.000,00 €		Opérations d'ordre	8.000,00 €
	Total	691.716,00 €		Total	691.716,00 €

Mme le Maire précise que la commune a obtenu différentes subventions pour des travaux réalisés ou futurs :

- 66.360 € de la part de l'ADEME pour la mise aux normes BBC du bâtiment mairie école dans le cas où ces travaux seraient réalisés. Elle précise toutefois que ces travaux sont onéreux et que le Conseil Général ne versera pas de subvention, elle indique toutefois qu'elle tentera d'obtenir des subventions supplémentaires avant de s'engager vers un bâtiment BBC.

- 1.722,24 € du Conseil Régional pour la réalisation du test d'étanchéité.
- 4.904 € du Conseil Général pour les travaux du cimetière.
- 7.196,40 € de la Préfecture pour les travaux d'accessibilité du cimetière.
- 1.943 € de la part du Conseil Général pour la réfection du mur de soutènement du cimetière et la mise en place de l'assainissement au presbytère, travaux réalisés en 2009
- 20.000 € de subvention parlementaire Mme TROENDLE et M. HAENEL pour la salle de classe multifonctions et le local archives
- 35.164 € du Conseil Général. Il s'agit du solde de la subvention pour les travaux de rénovation de la toiture mairie-école réalisé en 2009(montant total de la subvention : 43.955 €).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2010 et le signe séance tenante.

4. SALLE POLYVALENTE

4.1 MODIFICATION DE LA CONVENTION – DEMANDE D'ACOMPTE

M. C.GOETSCHY indique que lors de la réunion de présentation du budget à Mme KLEIN, trésorier principal, cette dernière nous a informés que la Commune était autorisée à demander un acompte lors de la réservation de la salle polyvalente. Mme le Maire propose de demander, à compter de ce jour, 30 % du montant de la location à verser sous forme de chèque lors de la signature de la convention. Cette somme sera encaissée de suite et sauf motif grave laissé à l'appréciation de la commission des fêtes (décès d'un parent proche, mutation dans une autre région, etc...) ne sera pas remboursée.

M.B.BOGLIN souhaite savoir pour quelle raison cette demande d'acompte est mise en place ? Mme le Maire lui répond que le versement d'un acompte est un acte d'engagement ainsi qu'une garantie pour la commune.

Mme P.ARDENTI indique que l'ancienne municipalité avait déjà envisagé la mise en place de cet acompte mais qu'à l'époque cela avait été impossible. M.R.OBERMEYER lui répond que cela est possible à présent.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la modification de la convention et la mise en place d'une demande d'acompte s'élevant à 30 % du montant de la location à compter de ce jour. Cette somme sera encaissée de suite et sauf motif grave laissé à l'appréciation de la commission des fêtes, ne sera pas remboursée.

4.2 LOCATION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE LA MUSIQUE LIBERTE (FESTIVAL CANTONAL)

M. C.GOETSCHY informe l'assemblée que le festival cantonal des Sociétés de Musique des cantons de Huningue et Sierentz aura lieu les 28 et 29 mai prochains à BUSCHWILLER. La Société de Musique Liberté souhaite obtenir la location gratuite de la salle polyvalente à cette occasion. Elle en avait déjà bénéficié en 2000. La commission salle polyvalente propose de lui accorder la gratuité de la location de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à voix 13 voix POUR (Mmes E.GOETSCHY, P.ARDENTI, F.BARRAUT, M-J.BAUMANN, V.HERTER, C.MUNCH, MM. R.OBERMEYER, J.MEYER, C.GOETSCHY, S.PETER, D.ALLEMANN, B.BOGLIN et R.BOUHELAL) et 1 ABSTENTION (Mme C.WILLER), approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la Société de Musique Liberté à l'occasion du festival cantonal des Sociétés de Musique des cantons de Huningue et Sierentz aura lieu les 28 et 29 mai prochains à BUSCHWILLER.

5. DIVERS

- Mme le Maire indique que suite à l'obtention de la première fleur, la Commune a reçu 300 € de la Région Alsace et 160 € de l'Association Départementale de Tourisme. Mme le Maire remercie encore une fois les agents communaux pour leur travail.
- Mme le Maire remercie les personnes ayant assurés la tenue des bureaux de vote lors des élections régionales, elle précise que différentes jurisprudences ont récemment indiqué que la tenue des bureaux de vote fait parti des attributions obligatoires des conseillers municipaux.
- Mme le Maire distribue une feuille d'information des dates des prochaines réunions et rendez-vous aux conseillers.
- Mme le Maire indique que la fête à l'occasion des 60 ans de sacerdoce de l'Abbé HEINIMANN aura lieu le 22 août prochain.

- Mme le Maire indique qu'elle se rendra dans les Landes le week-end du 11 avril à l'occasion de l'assemblée générale des Amis du Haut-Rhin qui se déroule à SAMADET.
- Mme le Maire remercie les participants à l'opération Haut-Rhin, de nombreux enfants étaient présents et beaucoup de déchets ont encore été ramassés cette année.
- Mme E.GOETSCHY indique que M. Alphonse BOEGLIN, Maire-Honoraire l'a contacté la semaine passée pour remercier la Municipalité des invitations régulières qu'il reçoit pour les différentes manifestations communales. Hélas en raison de l'état de santé de son épouse, aujourd'hui décédée, il ne pouvait répondre présent.
- M. J.MEYER indique que le SIAEP a voté l'augmentation du prix de l'eau à compter du mois de juillet le mètre cube s'élèvera à 1.10 € et non plus 1 € comme précédemment. Cette augmentation permettra de financer des travaux et des études sur le réseau d'eau potable des trois communes du SIAEP.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance à 21 h 25.

Signature des membres présents